

# CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

A.C.L.

Nom, Prénom : .....

60, route des Vins

Adresse : .....

67140 ITTERSWILLER

.....

Tél. : .....

Responsables :

MURSCH Daniel tél. : 06 70 83 67 65

SCHATZ Raymond tél. : 06 84 36 11 32

Sollicite l'autorisation le \_\_\_\_\_ d'utiliser les locaux ci-dessous

désignés en vue d'organiser : \_\_\_\_\_,

nombre de participants \_\_\_\_\_.

## CONDITIONS DE PAIEMENT

Le présent droit d'utilisation est accordé à l'organisateur moyennant la somme de : \_\_\_\_\_ €

## CAUTION

Une caution de 200 € sous forme de chèque sera déposée en garantie des dommages éventuels qui sera rendue au moment du règlement.

## NETTOYAGE

Le nettoyage, le rangement et la remise en ordre du matériel, des locaux et annexes restent à réaliser par l'organisateur responsable, ainsi que l'enlèvement des poubelles et bouteilles dans les conteneurs appropriés. Un contrôle sera effectué, à la mise à disposition et à la réception des locaux.

## MATERIELS

Les matériels, tables et chaises propriété de la Commune sont affectés exclusivement à la desserte intérieure de la salle et ne peuvent, pour quelle raison que se soit être sortis et utilisés à l'extérieur.

## MESURES DE SECURITE

L'organisateur reconnaît avoir pris acte des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. Il reconnaît avoir constaté l'emplacement des systèmes d'alarmes, d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et issues de secours. A noter que les matériaux employés pour la décoration devront être en matières exclusivement ininflammables.

## ASSURANCE

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercés dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Police n° \_\_\_\_\_ souscrite le \_\_\_\_\_ auprès de \_\_\_\_\_.

#### DROITS D'AUTEUR (SACEM) – IMPÔTS

Les organisateurs ont obligation de remplir toutes les formalités habituelles auprès de la SACEM et du service des impôts.

#### RESPONSABILITE

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur, la présence du Maire n'est pas obligatoire pendant l'utilisation des locaux.

**IMPORTANT** : la location deviendra définitive après retour du présent contrat revêtu de la signature de l'organisateur précédée de la mention « Lu et approuvé » et accompagné d'un chèque de 200€ valant caution.

A Itterswiller, le \_\_\_\_\_